



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 novembre 2023
(OR. en)

15989/23

AGRI 744
AGRILEG 310
AGRIFIN 145
AGRISTR 66
AGRIORG 138

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	CSA/Conseil
Objet:	Bilan sur la première année de mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC

- Informations communiquées par la présidence

En vue de la session du Conseil "Agriculture et pêche" qui se tiendra les 10 et 11 décembre 2023, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence concernant la première année de mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune.

Bilan sur la première année de mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC

En 2021, après plus de trois ans de négociations, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur la base de la proposition présentée par la Commission de réformer la PAC, principalement au moyen du règlement (UE) 2021/2115.

Tout au long de l'année 2022, la Commission a examiné les propositions de plans stratégiques présentées par les États membres, qui ont fait l'objet de modifications et ont finalement été approuvées pour application à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'année 2023 arrive à son terme et il convient de marquer une pause pour réfléchir à la réforme que nous avons mise en œuvre, au bilan de cette première année de mise en œuvre et à l'avenir qui nous attend au cours de l'année à venir et au-delà.

La mise en œuvre n'a pas été sans difficultés. En premier lieu, celles qui sont inhérentes à une réforme qui a donné lieu à des innovations majeures et pour laquelle peu de temps a été accordé pour les transposer dans la législation nationale et les diffuser auprès des bénéficiaires potentiels. Toutefois, outre ces circonstances, qui avaient déjà été prises en compte, la situation sur le marché était complexe, caractérisée par des prix élevés des intrants, une forte volatilité et une grande incertitude des prix de vente, et des conditions météorologiques difficiles, en particulier une sécheresse qui s'est étendue à une grande partie de l'UE, ainsi que d'autres épreuves. Enfin, le scénario d'inflation observé dans l'UE entraîne en pratique une érosion de l'aide au revenu fournie par les aides directes de la PAC.

Nous avons récemment reçu le rapport de la Commission (publié le 24 novembre 23), qui indique comment les plans approuvés contribuent aux objectifs spécifiques poursuivis par la PAC et représentent globalement un bond en avant inédit dans l'ambition environnementale de cette politique. Le rapport souligne également certains aspects qui devraient faire l'objet d'un suivi attentif afin de les améliorer au cours de la mise en œuvre. Il examine également la mesure dans laquelle la PAC ne peut être le seul instrument de réponse aux différents besoins et la manière dont d'autres sources de financement doivent être mobilisées.

En outre, à la fin de la présidence suédoise et au cours de ces six mois de présidence espagnole, nous avons pu avoir des échanges de vues sur la mise en œuvre au cours de cette première année. En effet, en septembre, lors de la réunion convoquée par la Commission, puis lors de la réunion du CSA du 14 novembre, nous avons pu voir la mesure dans laquelle, et non sans difficultés, ce qui était prévu est mis en œuvre. Nous sommes donc plus à même de déterminer la mesure dans laquelle les besoins auxquels les plans étaient censés répondre sont satisfaits grâce à l'utilisation des fonds de la PAC.

Toujours lors de la réunion du CSA du 9 octobre, nous avons pu échanger sur la manière dont la mise en œuvre d'une réforme de cette ampleur au moyen de plans globaux tels que ceux approuvés nécessite des ajustements successifs afin de garantir la réalisation de ses objectifs et de faire en sorte que les bénéficiaires finaux des mesures puissent bénéficier des interventions programmées. Les États membres ont fait part à la Commission de leurs préoccupations quant à la complexité extraordinaire des premières expériences de modification des plans. La Commission a pris note de cette question et a travaillé dessus au cours des derniers mois; elle a récemment proposé des moyens de simplifier ce processus.

Enfin, les 29 et 30 novembre, les directeurs des plans stratégiques relevant de la PAC se sont réunis à Madrid et ont échangé non seulement sur ces aspects, mais aussi sur l'importance qu'il y a à évaluer les plans et avec eux notre politique. L'évaluation est un exercice crucial pour fournir des informations aux décideurs politiques, mais aussi montrer aux bénéficiaires ce qui est réalisé grâce aux efforts que nous avons demandés lors de la conception des exigences des différentes interventions, informant ainsi la société des retours de la PAC aux impôts avec lesquels on la finance.

Il s'agit donc d'une intense réflexion et d'un échange de six mois qui nous ont permis de faire le point sur la réforme: la réforme répond aux objectifs et aux besoins qui ont été recensés; les plans, non sans effort, sont opérationnels et répondront aux besoins spécifiques de chaque État membre. La réforme a été une réforme de grande envergure, ce qui a entraîné un changement très important pour nos agriculteurs, qui se sont souvent trouvés déconcertés par la complexité particulière du contexte. Il est nécessaire d'ancrer cette réforme, de concentrer tous nos efforts sur sa mise en œuvre adéquate et sur la mesure et l'évaluation de ses résultats.

Nos exploitations agricoles méritent également d'être soutenue par un message de stabilité: il a fallu qu'elles s'adaptent à un grand changement. Cela étant fait, nous avons besoin d'années de politique stable pour la consolider, afin que les exploitations agricoles approfondissent toutes les possibilités que les plans leur offrent. Il est nécessaire d'envoyer un message de stabilité, ainsi que de fermeté, au secteur sur une question que le Conseil a déjà examiné précédemment: nous ne pouvons continuer à demander à nos agriculteurs de fournir encore des efforts alors qu'ils ne bénéficient pas d'une aide supplémentaire.

À la lumière de l'analyse qui précède, la présidence souhaiterait que les ministres évaluent les questions suivantes:

1. Êtes-vous d'accord avec cette évaluation et, compte tenu de l'expérience acquise dans votre pays, souhaiteriez-vous souligner, préciser ou corriger certains aspects?
 2. Selon vous, devrions-nous également tenir compte d'autres éléments dans cette évaluation?
-